Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025103CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 103

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ ET LA PROTECTION CIVILE D'ILLE-ET-VILAINE

Entendu l'exposé de M. l'adjoint à la vie associative, aux sports et à la logistique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission vie associative, sports et logistique du 15 décembre 2025,
Considérant l'intérêt que représente le partenariat entre la Ville de Cesson-Sévigné et l'association de Protection Civile d'Ille-et-Vilaine dans le but de développer des actions conjointes de formation, de prévention et de sécurité civile, dans un esprit de coopération, d'intérêt général et de valorisation mutuelle des compétences,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Cesson-Sévigné et la Protection civile d'Ille-et-Vilaine.
AUTORISE M. le maire à signer la convention, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

Annexes :

- Convention de partenariat entre la Ville et la protection civile d'Ille-et-Vilaine

Publié et affiché le 19 décembre 2025